

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 3 avril 2017, à 19 h, présidée par M. Marcel Langlois, maire et à laquelle assistent les conseillères et les conseillers suivants :

Mme Caroline Poirier, Mme Manon Rousseau, M. Jonatan Audet, M. Guy Lapointe, M. Serge LaRoche et M. Martin Loubier.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-072

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRoche

ET RÉSOLU que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 16.1 *Pompiers volontaires*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ce procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,

2017-073

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRoche

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

- Le conseiller Guy Lapointe ayant eu un autre engagement, le conseiller Serge LaRoche a été le représentant de la municipalité à l'assemblée générale annuelle du journal communautaire *Le Reflet du canton de Lingwick*.
- Les demandes d'aide financière pour le projet de réaménagement du parc, celui du sentier au parc du belvédère, de même que le projet de rechargement des chemins municipaux et du pavage chemin Fontainebleau (secteur urbain) ont été déposées dans leur programme respectif.
- Lors de l'inspection de l'autopompe, quelques réparations mineures ont dû être effectuées (problème électrique lumière haute et collet tuyau d'échappement).
- Rappel concernant la formation sur le compostage qui aura lieu le 18 avril prochain à 18 h 30.

5. RAPPORT DU MAIRE

- **Le maire Marcel Langlois**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentant à la MRC
 - Équipe de développement des municipalités au CLD
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François au CLD

- Comité de la route 257 de la MRC
- Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à la MRC
- Comité de sécurité publique de la MRC
- Comité du Cogesaf

13 mars rencontre avec Jerry Espada pour les projets FDT

15 mars conseil des maires de la MRC

20 mars comité de la route 257

21 mars rencontre pour la cantine

26 mars brunch à la polyvalente

27 mars MTMDET à la MRC

28 mars équipe de développement du HSF à la MRC

28 mars atelier du conseil municipal

29 mars AGA du *Transport de personnes du HSF*

29 mars AGA du journal *Le Reflet*

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en mars 2017.

- **Le conseiller Guy Lapointe**

- Remplaçant au conseil des maires de la MRC
- Municipalité amie des aînés et politique familiale
- Sécurité civile
- Sécurité incendie, ambulance
- Représentant au comité *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
- Comité de gestion d'Internet à haute vitesse à la MRC

2 mars lac à l'épaule de la MRC

6 mars rencontre avec le directeur du service incendie (étude d'optimisation)

6 mars rencontre d'information sur le rechargement des chemins

6 mars séance ordinaire

8 mars conseil d'administration *Transport de personnes du HSF*

13 mars rencontre avec Jerry Espada pour les projets FDT

27 mars réunion avec les comptables de *Transport de personnes du HSF*

28 mars atelier du conseil municipal

29 mars assemblée générale annuelle de *Transport de personnes du HSF*

- **La conseillère Caroline Poirier**

- Loisirs : animation et participation
- Comité des loisirs de la MRC
- Loisir : infrastructures et équipements d'entretien
- Représentante au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
- Représentante au Parc-en-ciel

6 mars séance ordinaire

8 mars participation au souper de la journée internationale des femmes à Weedon

9 mars AGA comité des loisirs les *Gais lurons*

28 mars atelier du conseil municipal

- **Le conseiller Jonatan Audet**

- Loisir : infrastructures et équipements d'entretien
- Bâtiments municipaux
- Développement

28 mars atelier du conseil municipal

- **Le conseiller Serge LaRochelle**

- Tourisme
- Culture
- Environnement
- Inode Estrie
- Bâtiments municipaux
- Développement

6 mars rencontre avec le directeur du service incendie (étude d'optimisation)

6 mars rencontre d'information sur le rechargement des chemins

6 mars séance ordinaire

7 mars rencontre avec GMEC concernant les travaux pour le monte-personne

13 mars rencontre avec Jerry Espada pour les projets FDT
21 mars rencontre pour la signature de l'entente pour la subvention Nouveaux-Horizons
28 mars atelier du conseil municipal
29 mars AGA du journal *Le Reflet*

- **La conseillère Manon Rousseau**
 - Tourisme
 - Culture
 - Environnement
 - Inode Estrie
 - Municipalité amie des aînés et politique familiale

6 mars rencontre avec le directeur du service incendie (étude d'optimisation)
6 mars séance ordinaire
28 mars atelier du conseil municipal
Suivi régulier des communications sur le compte *Facebook*

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Comité consultatif de développement
 - Sécurité civile
 - Sécurité incendie, ambulance
 - Transport adapté
 - Voirie et équipements mécanisés

6 mars séance ordinaire
28 mars atelier du conseil municipal

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 SALAIRE MINIMUM

ATTENDU QUE le salaire minimum sera, à compter du 1^{er} mai 2017, de 11,25 \$ l'heure;

EN CONSÉQUENCE,

2017-074

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de rémunérer au taux du salaire minimum du Québec, tous les employés payés à ce tarif.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 ÉGLISE CHALMERS – DRAINAGE, IMPERMÉABILISATION ET ISOLATION DE LA FONDATION

ATTENDU QUE la fondation de l'église Chalmers présente des fissures et que de l'eau s'infiltrerait occasionnellement;

ATTENDU QUE l'église Chalmers est propriété de la municipalité et qu'il y a lieu de remédier à la situation avant que la fondation ne se détériore davantage;

2017-075

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de déposer une demande d'aide financière d'un montant de 34 722 \$ au Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), afin de procéder au drainage, à l'imperméabilisation et à l'isolation de la fondation de l'église Chalmers.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 PROGRAMME SUR LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2017-076

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Caroline Poirier

ET RÉSOLU

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministre en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixés à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) – PARC DE MATÉRIEL POUR LES ORGANISMES ET CONSOLIDATION DU DYNAMISME LOCAL

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite préserver le dynamisme du milieu, particulièrement celui des différents organismes sans but lucratif qui créent les activités et les événements locaux;

ATTENDU QUE dans la planification stratégique 2014-2025, parmi les objectifs de l'enjeu « Implication citoyenne et bénévolat », nous retrouvons l'item *prévoir les infrastructures nécessaires et de qualité afin de créer un milieu de vie dynamique*, de même que l'item *donner l'appui nécessaire aux groupes de bénévoles* et que le projet - parc de matériel pour les organismes et consolidation du dynamisme local - contribue à l'atteinte de ces objectifs;

ATTENDU QUE la mise en commun de différents articles, utiles pour plusieurs organismes et adaptables aux différents sites où sont organisés les événements locaux, facilite la vie des bénévoles et permet aux organismes une économie considérable lors de l'organisation de leurs activités;

ATTENDU QU' un montant de 16 497,61 \$ du FDT est accordé à la municipalité pour 2017;

EN CONSÉQUENCE;

2017-077

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRochelle

ET RÉSOLU

QUE le projet – parc de matériel pour les organismes et consolidation du dynamisme local, représentant un coût approximatif de 38 622 \$, soit déposé au FDT pour réalisation en 2017;

QUE la municipalité investisse dans le projet en argent, en travaux de régie interne, en temps de bénévoles et avec la contribution des organismes locaux, un montant total de 22 124,39 \$ et que l'autre partie du montant provienne du FDT, ce qui représente un montant de 16 497,61 \$;

QUE M. Marcel Langlois, maire, est autorisé à signer l'entente qui sera conclue avec la MRC du Haut-Saint-François concernant ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 AUTORISATION D'ACHAT DES MATÉRIAUX POUR LES KIOSQUES

2017-078

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRoche

ET RÉSOLU d'autoriser un membre du comité du Marché de la petite école à effectuer l'achat du matériel requis pour la construction des kiosques, soit : le bois, les vis, les prises de courant, le fil électrique et la teinture, le tout représentant un montant d'environ 1 550 \$ plus les taxes. Ces factures seront par la suite remboursées par le Marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 CENTRE MUNICIPAL – VÉRIFICATION DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE

ATTENDU QUE suite à une visite effectuée par l'inspecteur en prévention des incendies, un rapport indique certains correctifs à apporter pour améliorer la sécurité du centre municipal;

À CES CAUSES;

2017-079

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU de faire effectuer la vérification du système d'alarme incendie du centre municipal par GN Sécurité, au coût approximatif, incluant le déplacement, de 300 \$, plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 FESTIVAL BATEAUX-DRAGONS AU PROFIT DE LA MAISON LA CINQUIÈME SAISON

2017-080

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU de se joindre aux municipalités de la MRC du Haut-Saint-François et de verser un montant de 100 \$ pour la 3^e édition du *Festival Bateaux-Dragons* qui sera tenue à l'été 2017 au profit de la Maison La Cinquième Saison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 OPÉRATION NEZ ROUGE HAUT-SAINT-FRANÇOIS – SUBVENTION ÉDITION 2017

2017-081

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRoche

ET RÉSOLU d'accorder une aide financière de 100 \$ à l'organisme Opération Nez Rouge du Haut-Saint-François, puisque l'organisme offrira un service de accompagnement pour la période des fêtes 2017 dans la MRC et desservira le canton de Lingwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.9 PRISE DE POSITION FERME DU CONSEIL EN FAVEUR DU DROIT DÉMOCRATIQUE DES CITOYENS DE REQUÉRIR UN RÉFÉRENDUM LORSQU'ILS LE JUGENT NÉCESSAIRE DANS LE CADRE ACTUELLEMENT DÉFINI PAR LA LOI ET ENGAGEMENT À CONTINUER LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS DANS LES JOURNAUX LOCAUX LORSQUE DEMANDÉ DANS LA LOI ACTUELLEMENT EN VIGUEUR

CONSIDÉRANT que le canton de Lingwick est géolocalisé dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la province de Québec au Canada ;

CONSIDÉRANT que dans l'histoire de la vie démocratique du canton de Lingwick, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux du canton de Lingwick ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit à l'épicerie, sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autre ;

CONSIDÉRANT les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi ;

CONSIDÉRANT que Le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant-projet des citoyens ;

CONSIDÉRANT la nouvelle orientation qui est donnée en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publics dans les journaux locaux ;

CONSIDÉRANT que les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet ;

CONSIDÉRANT que le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000 \$, de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil ;

CONSIDÉRANT que le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux ;

EN CONSÉQUENCE

2017-082

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal du canton de Lingwick décrète par la présente que la municipalité continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.

QUE le canton de Lingwick poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux, lorsqu'exigé par la loi actuellement en vigueur, tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.10 ALBUM FRANÇAIS ET ALBUM ANGLAIS DU 150^e ANNIVERSAIRE DU CANTON DE LINGWICK – AUTORISATION À BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BAnQ)

ATTENDU QU' en 2005, pour les célébrations du 150^e anniversaire de la municipalité, un album français et un album anglais ont été édités par le Comité du 150^e anniversaire du canton de Lingwick;

ATTENDU QUE le comité en question n'existe plus et que Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) demande à la municipalité, maintenant titulaire des droits d'auteur, une licence l'autorisant à reproduire les œuvres à ses frais et sous forme numérique, afin de les communiquer au public par son portail Internet, à des fins non commerciales;

ATTENDU QUE la licence autorise BAnQ à reproduire les œuvres ou une ou plusieurs pages intégrales des œuvres, sous quelque forme que ce soit, et à les communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, y compris les médias sociaux, à des fins non commerciales. Cette licence autorise aussi les usagers du portail Internet de BAnQ à utiliser les œuvres à des fins éducatives, d'étude privée ou de recherche;

ATTENDU QUE la licence accordée à BAnQ est non exclusive, irrévocable, transférable et sans limites de territoire ni de temps.

À CES CAUSES;

2017-083

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick garantit à BAnQ être dûment habilité et autorisé à accorder une telle licence, que la municipalité continue à être détenteur des droits d'auteur sur les œuvres et que BAnQ s'engage à respecter les droits moraux lors de l'utilisation des œuvres. Le maire, Monsieur Marcel Langlois, est autorisé à signer cette licence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.11 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-084

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRoche

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période d'avril 2017;

<i>Engagement de crédits</i>	
Administration	
Horloge salle communautaire	30 \$
Total administration	30 \$
Service incendie	
Supports et adaptateurs (rangement camion)	500 \$
Nettoyant désinfectant (masque resp.)	60 \$
Total service incendie	560 \$
Voirie – déneigement	
Travers pour chaînes (8 ens.)	1 100 \$
Total voirie - déneigement	1 100 \$
Parcs et terrains de jeux	
Huile, filtres, entretien tracteurs	200 \$
Aménagement – embellissement	50 \$
Total parcs et terrains de jeux	250 \$
TOTAL :	1 940 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.12 PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 31 MARS 2017

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil l'état des activités de fonctionnement au 31 mars 2017.

7.13 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE MARS 2017 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
17856	Receveur général du Canada	Remises de l'employeur	1 319,43 \$
17857	Min. Revenu du Québec	Remises de l'employeur	3 535,78 \$
17858	Casey Sylvester	Salaire fin 04/03/2017	
17859	Services cartes Desjardins	Publipostage Domtar	42,96 \$
17860	Le Reflet, journal comm.	Contribution 2017	300,00 \$
17861	Min. Finances du Québec	Demande excl. R. Ferland	291,00 \$

17862	Min. Finances du Québec	C.A. parc du belvédère	654,00 \$
17863	Casey Sylvester	Salaire fin 11/03/2017	
17864	Casey Sylvester	Salaire fin 18/03/2017	
17865	Place aux jeunes HSF	Subvention 2017	50,00 \$
17866	Bell Canada	Ligne garage	81,93 \$
17867	Bell Canada	Ligne fax	82,41 \$
17868	Casey Sylvester	Salaire fin 25/03/2017	
17869	Infotech	1000 chèques	381,72 \$
17870	Ent. Robert Verret	Diésel	3 586,89 \$
17871	Pétroles Sherbrooke	Huile chauffage garage	817,47 \$
17872	JN Denis Inc.	Coffre - réparations	111,46 \$
17873	MRC Haut-Saint-François	Urbanisme - téléphonie	773,28 \$
17874	Radar-Alarme	Surveillance 1 an	179,36 \$
17875	Ville de Scostown	Entraide incendie	407,75 \$
17876	J.C. Bibeau Electricque	Rép. Lumières de rues	463,84 \$
17877	Serv. Denis Fortier	Cueillette fév.- mars	7 816,82 \$
17878	Annulé		
17879	Polyvalente L.-St-Laurent	Commandite gala	25,00 \$
17880	Alsco Corp.	Buanderie	72,62 \$
17881	Guy Lapointe	Frais de déplacement	63,20 \$
17882	Centre d'extincteur SL	Inspection bouteilles	443,02 \$
17883	Axion	Frais mensuels	57,43 \$
17884	Telus	Site web	11,44 \$
17885	Vausco Centre service	Inspection autopompe	459,50 \$
17886	Manon Rousseau	Frais de déplacement	99,20 \$
17887	Michel Bourque	Rémunération pompier	221,91 \$
17888	Stéphane Bouffard	Rémunération pompier	326,33 \$
17889	Gabriel Gilbert	Rémunération pompier	289,77 \$
17890	Mathieu Labrie	Rémunération pompier	84,20 \$
17891	Josée Lapointe	Rémunération pompier	75,19 \$
17892	Alain Rousseau	Rémunération pompier	225,56 \$
17893	Xavier Rousseau	Rémunération pompier	78,58 \$
17894	Mario Tardif	Rémunération pompier	335,46 \$
17895	Marché Bernadin	Timbres, essence, crème	75,31 \$
17896	Stéphane Laroche	Frais mens., déplacements	1 023,97 \$
17897	Hydro-Québec	Centre municipal	245,40 \$
17898	Hydro-Québec	Bureau	160,45 \$
17899	Hydro-Québec	OTJ	514,02 \$
17900	Marché Bernadin	Repas 8 pompiers (visites)	97,66 \$
17901	Quinc. N. S. Girard	Peinture, supports barils...	1 010,88 \$
17902	Annulé		
17903	La Coop des Cantons	Boîte récup. cannettes (2)	27,59 \$
17904	Suzanne Blais	frais de déplacement	16,00 \$
17905	Marcel Langlois	Déplacement jan.-mars	199,60 \$
17906	Thibault et Associés	Test appareils resp.	424,89 \$
17907	Valoris / Régie HSF-Sherb.	Enfouissement fév.-mars	1 349,53 \$
17908	Pièces d'autos Angus	Lumières, boulons, etc.	129,01 \$
17909	Casey Sylvester	Dépl. 2 mois, cell 3 mois	181,60 \$
17910	Pascal Sévigny	Dépl. 3 mois, cell 2 mois	71,56 \$
17911	Francis Gagné	Déplacement fév.-mars	905,20 \$
Total des chèques :			30 197,18 \$
9 mars	Salaires incl. chèques	5 employés	2 597,72 \$
16 mars	Salaires incl. chèques	4 employés	2 271,50 \$
23 mars	Salaires incl. chèques	4 employés	2 360,63 \$
30 mars	Salaires incl. chèques	6 employés	2 743,55 \$
3 avril	Dépôt salaire pompier	1 pompier	422,92 \$
3 avril	Rém. élu - Martin Loubier	Rémunération élu	92,07 \$
3 avril	Rém. élu - Marcel Langlois	Rémunération élu	626,29 \$
3 avril	Rém. élu - Jonatan Audet	Rémunération élu	264,07 \$

3 avril	Rém. élu - Guy Lapointe	Rémunération élu	335,80 \$
3 avril	Rém. élu - Caroline Poirier	Rémunération élu	386,46 \$
3 avril	Rém. élu - Manon Rousseau	Rémunération élu	264,07 \$
3 avril	Rém. élu - Serge LaRoche	Rémunération élu	321,36 \$
Total :			42 883,62 \$

2017-085

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 42 883,62 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2017-04-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 42 883,62 \$.

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

- Questions concernant le FDT et la construction des kiosques.
- Un citoyen du chemin North Hill demande au maire s'il a pris connaissance de la lettre (pétition) déposée par les résidents de ce secteur concernant l'entretien du chemin North Hill. On demande, entre autre, que des travaux de rechargement aient lieu.
- Demande de précisions concernant les travaux prévus à l'église Chalmers (liste des travaux qui y seront faits).

9. PAUSE SANTÉ

De 19 h 36 à 19 h 46

10 INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 RAPPORT DU DIRECTEUR INCENDIE

Rapport de mars 2017

- 5 mars exercice du service incendie
- 6 mars rencontre avec des élus pour le dossier d'optimisation et travail en caserne
- 6 mars test pour les appareils respiratoires à Weedon
- 8 mars intervention chemin du Belvédère
- 9 mars achat de nouvelles batteries pour appareils respiratoires
- 10 mars intervention désincarcération accident route 108
- 13 mars préparation avec la directrice générale des documents pour l'étude d'optimisation et rencontre des directeurs de la MRC en soirée
- 16 mars rencontre avec le directeur incendie de Weedon pour planification des prochains exercices mensuels
- 21 mars intervention alarme incendie route 108
- 23 mars recherche du panneau perdu sur la route 257 lors de l'entraide à Hampden
- 29 mars inspection de l'autopompe à Lac-Mégantic
- 29 mars rencontre des pompiers pour la préparation de la visite de prévention

Stéphane Laroche,

Directeur service de sécurité incendie de Lingwick

10.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE EN CAS DE SINISTRE MAJEUR EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE les municipalités concernées se sont prévalues des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q, c C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q, c C-27.1) pour conclure une entente d'entraide en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE,

2017-086

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU

QUE le canton de Lingwick accepte de conclure une entente intermunicipale d'entraide en cas de sinistre majeur en matière de sécurité incendie avec les autres municipalités participantes intéressées, suivant les modalités et les conditions prévues à l'entente, pour la période du 1er avril 2017 jusqu'au 31 décembre 2018;

QUE le maire, M. Marcel Langlois et la directrice générale, Mme Josée Bolduc, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom du canton de Lingwick;

QUE la présente résolution soit acheminée à toutes les municipalités participantes à l'entente d'entraide municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 INSPECTION ET ENTRETIEN DES HABITS DE COMBAT

2017-087

IL EST PROPOSÉ le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de faire effectuer l'inspection, la décontamination et l'entretien des habits de combat au coût de 70 \$ plus taxes par habit plus les frais de transport. Les habits seront acheminés à tour de rôle et la compagnie prêtera gratuitement un habit de combat pendant que celui du pompier sera au centre d'entretien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 INSPECTION DES RISQUES ÉLEVÉS, TRÈS ÉLEVÉS ET ÉLABORATION DES PLANS D'INTERVENTION

ATTENDU QUE conformément au schéma en couverture de risques incendie, la municipalité doit faire effectuer l'inspection des immeubles à risques élevés ou à risques très élevés sur son territoire dans un délai de cinq ans par un inspecteur qualifié;

ATTENDU QUE ces immeubles doivent aussi être munis d'un plan d'intervention incendie;

À CES CAUSES;

2017-088

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU de réserver les services de Stéphane Laroche, inspecteur en prévention incendie, pour l'inspection de cinq risques élevés ou très élevés et pour l'élaboration de cinq plans d'intervention pour l'année 2017. Le coût prévu est d'environ 1 750 \$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCONS ÉTÉ 2017 – FOURNISSEUR RETENU

ATTENDU la résolution 2017-053 adoptée le 06 mars 2017 pour une demande de soumission dans le but d'obtenir le prix unitaire d'une (1) tonne métrique (en sacs ou ballots de 1 000 kg) d'abat-poussière de type chlorure de calcium en flocons, le produit certifié à la norme BNQ 2410-300/2009, ayant une concentration de 80-87% pour une quantité approximative de 25 à 30 tonnes métriques;

ATTENDU que les soumissions concernant cet appel d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document, le 28 mars 2017 à 13 h 05;

ATTENDU que la demande a été effectuée auprès de 3 fournisseurs et que deux compagnies ont présenté des soumissions, soit :

- Sel Warwick inc.:	535 \$ / ballot
- Somavrac inc. :	554 \$ / ballot

2017-089

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE la soumission de la compagnie Sel Warwick, au prix de 535 \$ du ballot sans les taxes, incluant les frais de livraison et de déchargement à Lingwick, soit retenue.

QUE la quantité d'abat-poussière nécessaire pour la saison 2017 est de 30 ballots.

QUE les ballots devront être scellés de façon hermétique, empêchant ainsi l'air et l'eau d'atteindre le produit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 TRAVAUX AVEC LA NIVELEUSE POUR LA VILLE DE SCOTSTOWN

2017-090

IL EST PROPOSÉ la conseillère Caroline Poirier

ET RÉSOLU d'accepter d'exécuter des travaux de nivelage pour la ville de Scotstown au montant de 120 \$ de l'heure. Les chemins visés sont : la route 257 (entre les limites de Lingwick et la rue Albert), la rue J.B. Godin une ou deux fois au printemps;

Qu'il soit également ajouté le passage de la niveleuse, une fois par année, chemin faisant et si nécessaire, aux chemins suivants : le chemin d'accès au réservoir d'eau potable, le chemin d'accès à la station d'épuration, l'entrée et le stationnement du parc Walter-MacKenzie, ainsi que le chemin Dell.

Tous ces travaux devront être exécutés chemin faisant, c'est-à-dire en continuité avec les travaux de nivelage sur les chemins de Lingwick, afin d'éliminer les frais de déplacement. En dehors des travaux de nivelage prévus dans le canton de Lingwick, la ville de Scotstown devra faire affaire avec une entreprise offrant le service.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 APPEL D'OFFRES – RECHARGEMENT DE CHEMINS MUNICIPAUX ET TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Considérant que le canton de Lingwick désire faire des travaux de rechargement de incluant les travaux préparatoires de mise en forme sur le chemin Fontainebleau, le chemin North Hill, le chemin de la Montagne-Rouge, le rang des Pointes et la route 257 Sud et de rechargement seulement sur d'autres chemins;

Considérant que ces travaux ont été présentés dans la programmation des travaux visés par le Programme sur la taxe sur l'essence et la contribution du Québec;

2017-091

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU que le canton de Lingwick procède à un appel d'offres public.

Cet appel d'offre consiste en des travaux de préparation, mise en forme et rechargement de différents chemins de la municipalité. Les travaux à exécuter et les matériaux à utiliser peuvent différer d'une voie de circulation à l'autre et devront être complétés tel qu'inscrit au devis de l'appel d'offres.

Les travaux devront être réalisés sur le chemin Fontainebleau, le chemin North Hill, le chemin de la Montagne-Rouge, le rang des Pointes et la route 257 Sud. Du rechargement aura aussi lieu sur d'autres chemins de la municipalité. Les lieux exacts et les superficies sont indiqués dans le document d'appel d'offres.

Ces travaux seront exécutés selon les recommandations du représentant de la municipalité.

Les travaux devront être terminés au plus tard le 30 juin 2017 à 16 h. Si l'adjudicataire est en défaut de livrer et installer le bien faisant l'objet du contrat dans le délai stipulé aux présentes, la municipalité pourra imposer, à titre de pénalité, un montant de (500 \$) par jour de retard.

L'entrepreneur sera responsable de faire obligatoirement l'installation d'une signalisation adéquate selon les normes en vigueur et il sera responsable du contrôle de la circulation routière pendant toute la durée des travaux.

Cet appel d'offres sera publié sur le système électronique SEAO ainsi que dans le journal La Tribune. La municipalité désigne Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne responsable des demandes de soumissions.

La municipalité nomme M. Richard Gosselin, chef d'équipe, à titre de personne responsable envers les soumissionnaires pour toutes informations concernant les travaux et le chantier où les travaux devront être réalisés par cette demande d'appel d'offres avant l'adjudication du contrat.

Tout soumissionnaire devra respecter les exigences et conditions établies dans la Politique de gestion contractuelle établie par la municipalité et le document d'appel d'offres préparé spécifiquement à cet effet et disponible par le biais du SEAO.

La municipalité du canton de Lingwick recevra à son bureau municipal au 72, route 108, Lingwick, J0B 2Z0, jusqu'à 14 h 30, le 27 avril 2017, des soumissions dans des enveloppes scellées, portant la mention : « Soumission – Rechargement de chemins municipaux et travaux préparatoires », pour y être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, à 14 h 35.

La soumission ne doit en aucun cas être conditionnelle ou restrictive et est valide pour une période de 90 jours à compter du délai de clôture.

La municipalité du canton de Lingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires. L'adjudication du contrat est conditionnelle à l'acceptation de la programmation des travaux dans le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 HYGIÈNE DU MILIEU

13 URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 COOP LES ARTISANS DE LINGWICK – DEMANDE D'OCCUPATION DE TERRAIN

LE MAIRE M. MARCEL LANGLOIS ÉTANT CONJOINT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COOP LES ARTISANS DE LINGWICK SE RETIRE DES DISCUSSIONS ET LAISSE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE, POUR CE POINT, AU MAIRE SUPPLÉANT, M. SERGE LA ROCHELLE.

ATTENDU QUE le 9 janvier 2012, le conseil adoptait la résolution n°2012-008 acceptant que la coopérative *Les Artisans de Lingwick* puisse occuper gratuitement, pour une durée de 5 ans, une partie de terrain près du pont couvert comme étant face au terrain de stationnement, soit du côté droit de l'entrée, pour la tenue de leurs activités et qu'elle devait fournir annuellement à la municipalité une preuve qu'elle détient une assurance responsabilité;

ATTENDU QUE la coopérative *Les Artisans de Lingwick* adresse une demande à la municipalité afin de renouveler le prêt de ce terrain;

EN CONSÉQUENCE;

2017-092

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick accepte de renouveler le prêt du terrain à la *Coopérative de solidarité Les Artisans de Lingwick* aux mêmes conditions, soit :

- l'occupation par la boutique servant à leurs activités d'une partie de terrain situé près du pont couvert et désigné comme étant face au terrain de stationnement, soit du côté droit de l'entrée;
- cette occupation est pour une durée de 5 ans, sans frais et l'entente se renouvellera automatiquement, après cette période de 5 ans, à moins que l'un des parties n'avise l'autre, au moins 6 mois à l'avance, que l'entente prend fin;
- la coop *Les Artisans de Lingwick* devra fournir annuellement à la municipalité une preuve qu'elle détient une assurance responsabilité, sinon l'entente sera annulée.

La municipalité est entièrement déchargée de toutes responsabilités découlant des activités de la coop sur ce site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 MARCHÉ DE LA PETITE ÉCOLE – DEMANDE D'OCCUPATION DE TERRAIN

LA CONSEILLÈRE CAROLINE POIRIER, ÉTANT L'UNE DES ADMINISTRATRICES DU MARCHÉ DE LA PETITE ÉCOLE, DÉCLARE SON INTÉRÊT ET SE RETIRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DU VOTE.

ATTENDU QUE le *Marché de la petite école* adresse une demande à la municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'occuper, gratuitement, la partie droite (vue de la route 108) du terrain gazonné situé au centre du village de Sainte-Marguerite et désigné comme faisant partie du lot n° 3 904 693 pour une période minimale de 5 ans;

ATTENDU QUE l'organisme demande aussi l'autorisation d'utiliser les installations électriques disponibles à cet endroit;

EN CONSÉQUENCE;

2017-093

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le canton de Lingwick accepte que le *Marché de la petite école* occupe le terrain aux conditions suivantes :

- l'occupation par les kiosques servant à la tenue de leurs activités, se fait sur une partie de terrain désigné comme faisant partie du lot n° 3 904 693 (partie gazonné située à droite, vu de la route 108);
- cette occupation est pour une durée de 5 ans, sans frais, incluant l'utilisation des installations électriques;
- le *Marché de la petite école* devra fournir annuellement à la municipalité une preuve qu'elle détient une assurance responsabilité, sinon l'entente sera annulée.

La municipalité est entièrement déchargée de toute responsabilité découlant des activités du Marché sur ce site.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par la conseillère Caroline Poirier qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, avec dispense de lecture, un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

14 LOISIRS ET CULTURE

14.1 CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE – ADHÉSION 2017-2018

2017-094

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Serge LaRochelle

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion du canton de Lingwick au Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour la période 2017-2018. Le coût de l'adhésion est de 70 \$. Madame Caroline Poirier et Monsieur Jean-Guy Marois sont désignés représentants de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 MARCHÉ DE LA PETITE ÉCOLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

LA CONSEILLÈRE CAROLINE POIRIER, ÉTANT L'UNE DES ADMINISTRATRICES DU MARCHÉ DE LA PETITE ÉCOLE, DÉCLARE SON INTÉRÊT ET SE RETIRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DU VOTE.

2017-095

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde une subvention d'un montant de 250 \$ au Marché de la petite école, pour aider l'organisme dans l'ensemble des travaux d'aménagement du nouveau site du marché.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – REMERCIEMENTS À LA FAMILLE DE M. YVON GAGNÉ

ATTENDU QU' après le décès de M. Yvon Gagné, sa famille a fait un tri dans sa bibliothèque et a constitué un fonds bibliothécaire de grande qualité qu'elle a offert à la bibliothèque municipale de Lingwick;

ATTENDU QUE la famille Gagné a même construit et offert à la bibliothèque des rayons dans lesquels celle-ci peut exposer ces livres;

ATTENDU QUE Madame Céline Gagné a fourni de très nombreuses heures de travail bénévole pour préparer ces livres, les codifier et les inscrire dans le système informatique, les rendant ainsi disponibles à tous les abonnés des bibliothèques municipales du réseau BIBLIO de l'Estrie;

ATTENDU QUE peu de municipalités, particulièrement de municipalités de la taille de Lingwick, peuvent se targuer de voir leur bibliothèque municipale propriétaire d'un tel trésor;

EN CONSÉQUENCE,

2017-096

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal signale à la famille Gagné sa fierté et sa reconnaissance pour ce legs qu'on pourrait appeler le *Fonds Yvon-Gagné*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.4 LA NUIT DU PONT COUVERT – DEMANDES ET AUTORISATIONS

LE CONSEILLER JONATAN AUDET, ÉTANT L'UN DES ADMINISTRATEURS DU CENTRE CULTUREL OSCAR-DHU, DÉCLARE SON INTÉRÊT ET SE RETIRE DES DÉLIBÉRATIONS ET DU VOTE.

2017-097

IL EST PROPOSÉ le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

QUE le site du pont couvert soit réservé du mercredi 16 août au mardi 22 août 2017 inclusivement, sans frais, pour l'événement *La nuit du pont couvert* et que les organisateurs soient autorisés à camper sur le site durant cette réservation. Le site demeure cependant accessible gratuitement au public, sauf le jour de l'événement (samedi 19 août) où un droit d'entrée est prévu;

QUE la nuit du 19 au 20 août, les participants à l'activité sont autorisés à camper sur le site du pont couvert. Un feu de dimension feu de camp est autorisé sur le terrain formant le plateau au bas du pont couvert, à l'endroit prévu à cet effet et il devra être sous surveillance constante. Les conditions climatiques devront le permettre et un permis de feu devra être obtenu;

QUE l'organisme Centre culturel Oscar-Dhu est autorisé à vendre des boissons alcoolisées sur le site du pont couvert lors de l'événement, s'il obtient le permis nécessaire;

QUE la municipalité demandera à ses assureurs de couvrir la responsabilité civile de l'événement, pour la durée de la location, au nom du Centre culturel Oscar-Dhu;

QUE les employés municipaux collaboreront à l'installation de la signalisation le long de la route 257 le vendredi 18 août et à la préparation adéquate des lieux afin de recevoir les installations nécessaires à l'organisation de l'événement;

QU'une subvention de 250 \$ soit octroyée au Centre culturel Oscar-Dhu pour l'organisation de l'événement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16 SUJETS DIVERS

16.1 POMPIERS VOLONTAIRES

2017-098

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Rousseau

ET RÉSOLU QUE des félicitations soient acheminées aux pompiers volontaires pour le bon travail effectué lors des visites de prévention et qu'ils soient remerciés pour les mises en garde et les conseils donnés lors de ces visites afin d'améliorer la sécurité des citoyennes et citoyens de Lingwick.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une citoyenne demande à Jonatan Audet, membre organisateur de *La nuit du pont couvert*, si les autorisations doivent être demandées à la municipalité à chaque année.

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-099

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 14.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Marcel Langlois,
Maire

Josée Bolduc,
Directrice générale / sec.-trés.